



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**



Distr.
Restreinte

UNEP/OzL.Pro/ExCom/32/30/Burkina Faso
9 novembre 2000

FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

COMITÉ EXÉCUTIF
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
Trente-deuxième réunion
Ouagadougou, 6-8 décembre 2000

PROPOSITION DE PROJET : BURKINA FASO

Ce document comprend les observations et les recommandations du Secrétariat du Fonds sur la proposition de projet suivante :

Réfrigération :

- Mise en œuvre du PGF : Programme d'encouragement pour le secteur des utilisateurs finaux en réfrigération domestique et commerciale

PNUD

FICHE D'ÉVALUATION DE PROJET BURKINA FASO

SECTEUR : Réfrigération Consommation sectorielle de SAO (1999) : 37,1 tonnes PAO

Seuil de coût-efficacité du secteur : S.o.

Titre du projet :

- a) Mise en œuvre du PGF : Programme d'encouragement pour le secteur des utilisateurs finaux en réfrigération domestique et commerciale

Données relatives au projet	PGF
Consommation de l'entreprise (tonnes PAO)	
Incidences du projet (tonnes PAO)	3,00
Durée prévue du projet (mois)	72
Montant initial demandé (\$US)	132 250
Coût final du projet (\$US)	
Coûts différentiels d'investissements a)	132 250
Fonds pour imprévus b)	
Coûts différentiels d'exploitation c)	
Coût total du projet (a+b+c)	132 250
Participation locale au capital (%)	100 %
Pourcentage des exportations (%)	0 %
Montant demandé (\$US)	132 250
Rapport coût-efficacité (\$US/kg)	44,08
Confirmation du financement de contrepartie?	
Agence nationale de coordination	Ministère de l'Environnement et de l'Eau
Agence d'exécution	PNUD

Recommandations du Secrétariat	
Montant recommandé (\$US)	
Incidences du projet (tonnes PAO)	
Rapport coût-efficacité (\$US/kg)	
Coûts d'appui de l'agence d'exécution (\$US)	
Coût total pour le Fonds multilatéral	

DESCRIPTION DU PROJET

a) Mise en œuvre du PGF : Programme d'encouragement pour le secteur des utilisateurs finaux en réfrigération domestique et commerciale

1. La vingt-neuvième réunion du Comité exécutif a approuvé le PGF du Burkina Faso à titre de projet de coopération bilatérale avec le gouvernement du Canada (UNEP/OzL/Pro/29/19).

2. Le PGF indique que la consommation annuelle de CFC dans le sous-secteur de la réfrigération domestique est évaluée à 22 tonnes. Environ 99 % des importations sont faites par plus de 200 petits négociants qui se rendent au Nigeria et qui passent le frigorigène en contrebande à leur retour au pays.

3. Une législation a été adoptée afin de contrôler rigoureusement les importations de SAO et de produits à base de SAO. Le système de codes douaniers fondé sur le modèle de Bruxelles qui a été adopté permet d'identifier et d'enregistrer séparément cette gamme de produits. Un décret a été émis au mois de mars 1997 en vertu duquel l'importation de CFC et d'équipement à base de CFC doit être autorisée par le Centre de l'ozone. Cette mesure avait pour but d'empêcher l'importation de réfrigérateurs et de climatiseurs usagés à compter de 1999. L'importation de ces articles est assujettie à encore d'autres lois.

4. L'entretien insatisfaisant et mal à propos de l'équipement de réfrigération, et la consommation élevée de CFC qui s'en suit sont attribuables à un manque de formation de la majorité des techniciens sur les bonnes pratiques en réfrigération. Le PGF propose un programme de formation des techniciens de service en réfrigération afin de régler ce problème.

5. Une récente étude des chambres frigorifiques a été menée au Burkina Faso en collaboration avec l'Institut de génie thermique de Suisse. L'étude a porté sur 24 chambres frigorifiques. Elle a révélé que :

- (a) Certaines installations sont bien entretenues et la reconversion à des frigorigènes sans PAO ou à faible PAO n'exigerait que des modifications mineures tandis que d'autres doivent être complètement reconstruites ou remplacées;
- (b) L'adaptation des installations plus récentes (installées après 1995) à une technologie sans PAO ou à faible PAO sera assez facile à réaliser car elles ont été conçues pour des frigorigènes à base de CFC ou de HFC;
- (c) Dans la plupart des cas, la conception et les installations électriques des lieux ne favorisent pas l'adaptation à des frigorigènes inflammables à base d'hydrocarbures (celle-ci exigerait la modification complète de la conception de l'équipement et la mise à niveau des installations électriques).

6. En raison des résultats de l'étude, le gouvernement du Burkina Faso propose l'institution d'un programme qui sera mis en œuvre sur une période de cinq ans et qui a pour but

d'encourager les utilisateurs finaux d'équipement de réfrigération à remplacer ou à adapter leur équipement à base de SAO de façon permanente (usines de traitement des produits de la pêche, usines de traitement de la viande, brasseries, hôpitaux, hôtels, restaurants, supermarchés) à une technologie à base de frigorigènes sans PAO ou à faible PAO (la consommation totale de SAO dans ce sous-secteur est de 14 tonnes PAO). Au cours de la période 2001-1006, les utilisateurs finaux (fondés avant le 25 juillet 1995) pourront présenter une demande de paiement d'incitation pour compenser une partie des coûts de remplacement ou d'adaptation de leur équipement à base de CFC. Les paiements d'incitation (de 500 \$US à 15 000 \$US) seront accordés selon la consommation de CFC au moment du remplacement ou le coût d'une adaptation permanente.

7. Le projet d'encouragement comprend également un volet de diffusion d'information et de surveillance (annonces dans les journaux, dépliants d'information à l'intention des utilisateurs finaux et associations pertinentes de l'industrie, et ateliers et réunions annuelles afin de rapporter les progrès du programme).

8. Le coût du projet est de 132 250 \$US, l'équivalent de la subvention supplémentaire qui pourrait être accordée au Burkina Faso pour la mise en œuvre de son PGF (décision 31/48).

9. Après la reconversion, l'utilisateur final devra fournir les factures confirmant le total des frais engagés par la reconversion. Le niveau de subvention sera examiné par le Centre de l'ozone et le PNUD (40 % du paiement d'incitation sera versé sur réception de la demande et le reste sera versé après la reconversion et l'émission d'une attestation à l'effet que l'équipement remplacé a été détruit ou rendu inutilisable).

OBSERVATIONS ET RECOMMANDATIONS DU SECRÉTARIAT

OBSERVATIONS

1. Le gouvernement du Burkina Faso a présenté sa proposition de projet avec une lettre de présentation officielle précisant son engagement et les conséquences financières associées à la décision 31/48. Le gouvernement estime que le programme d'encouragement proposé constitue un moyen important d'aider le pays dans le secteur de la réfrigération.

2. Le Secrétariat a souligné au PNUD que la façon dont le programme d'encouragement aidera le Burkina Faso à réduire sa consommation de CFC de 37,1 tonnes en 1999 à 18,1 tonnes en 2005 n'a pas été clairement démontrée. La mise en œuvre réussie du projet n'entraînera l'élimination que de 3 tonnes de CFC (comme indiqué sur la page couverture du projet). Le PNUD a informé le Secrétariat que le projet vise à répartir le financement limité reçu (moins de 150 000 \$US) aussi largement que possible chez les utilisateurs finaux du secteur de la réfrigération commerciale et industrielle en faisant appel à des moyens innovateurs. Le PNUD estime que la plupart des demandes de paiements d'incitation proviendrait d'utilisateurs finaux qui doivent changer leur système de réfrigération (p. ex., vieillissement, innovation de l'entreprise) et qui seraient prêts à utiliser une technologie sans CFC. Le nombre d'utilisateurs finaux qui font une demande de paiement d'incitation sera peu élevé au début (c.-à-d. pendant la première ou les deux premières années du programme) mais il augmentera avec l'augmentation

des prix du CFC. Le programme d'encouragement doit commencer dès maintenant afin de réaliser une élimination directe de 3 tonnes en 2003-2004.

3. Le Secrétariat a également soulevé la question du taux de fuite élevé de l'équipement de réfrigération commercial installé ayant fait l'objet de l'étude (de 10 % à plus de 400 %) et du prix peu élevé du CFC-12 (6,50 \$US/kg) comparativement au prix du HFC-134a (12,10 \$US/kg). Le PNUD a informé le Secrétariat que la consommation annuelle de CFC dans les entreprises ayant participé à l'étude est réaliste et que tout le CFC ne sert pas uniquement à faire l'appoint des systèmes à la suite d'une fuite. La consommation pourrait être réduite en améliorant les techniques d'entretien mais le programme d'encouragement proposé offre un plus grand potentiel de réduction de la consommation générale. Le prix du CFC-12 atteint déjà 6,7 \$US/kg au Burkina Faso, un prix relativement élevé pour la région (le rapport actuel du prix du HFC-134a/CFC-12 est de 1,86 pour 1). Le prix du R-502 est lui aussi très élevé (40,40 \$US/kg).

4. Le PNUD estime que toutes les conditions énoncées dans les décisions 28/44 et 31/48 ont été respectées. En ce qui concerne l'utilisation des montants disponibles sans pour autant atteindre les objectifs d'élimination du PGF, le PNUD estime qu'aucune formation des techniciens de service ni projet de récupération et de recyclage ne peut offrir de meilleure garantie. Le programme d'encouragement offre la possibilité d'enclencher le processus d'élimination par la reconversion. La consommation restante sera éliminée au moyen de mesures législatives, de systèmes de quotas et de forces de marché.

RECOMMANDATIONS

1. Le Comité exécutif est invité à examiner la proposition de projet à la lumière des observations et des commentaires ci-dessus, et plus particulièrement selon le contexte de l'alinéa a) de la section A de la décision 31/48.